

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest

Procès-verbal
du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 15 décembre 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de Francis CHESNÉ

Sont présents: Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Gérard DUFOUR, Yann BOISLEVE, Luis CAMPOS LEON, Francis ISTE, Tyffanie KLEIN, Pascal LAVIALLE, Brigitte OLIVIER

Représentés: Micheline BENOIT

Excusés:

Absents: Philippe BASILE, Sandrine GIBERT, Carmen LEMONNIER, Céline LIMOSIN

Secrétaire de séance: Luis CAMPOS LEON

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire :

1 - Approbation du compte rendu du 27 Septembre 2022

2 - Délibérations :

- * Réforme de la publicité des actes
- * Modification des statuts de la Communauté de communes
- * Nomination des délégués pour le syndicat des collègues
- * Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25% en investissement
- * Demande de subvention au SDESM pour le remplacement d'une lanterne
- * Approbation de la convention unique annuelle aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Et-Marne
- * Indivision forêt communale

3 - Informations et questions d'actualités

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour :

Appel à projet commun Dotation de Soutien en Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Début de la séance : 20h30

Objet : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil du 27 septembre 2022

Objet: REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES - DE-2022-013

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité de publicité par affichage et par publication sous forme électronique des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE L'OURCQ : DÉBAT ET VOTE RELATIF A L'ADOPTION DU PROJET - DE-2022-014

Au cours de sa séance du 30 Septembre dernier, le Conseil Communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes sur le titre 2 : Compétences, afin de permettre la délégation de compétences au profit d'un département ou d'une région.

La même délibération propose la délégation de la compétence "Services des transports périscolaires pendant la pause méridienne (hormis le service d'accompagnement des élèves)" au profit du département de Seine-Et-Marne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes, ainsi que le principe de la délégation du service de transport périscolaire méridien au Conseil départemental de Seine-Et-Marne.

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT CES ET SES - DE-2022-015

Considérant la modification des statuts du syndicat du collège, et qu'il convient de désigner deux délégués titulaires,

Sont élus comme délégués titulaires à l'unanimité

- Micheline BENOIT
- Brigitte OLIVIER

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER LES DÉPENSES A HAUTEUR DE 25% EN INVESTISSEMENT - DE-2022-016

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour faciliter le fonctionnement de la Collectivité sur le premier trimestre 2023, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'Investissement, au Budget Général, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal donne autorisation au Maire à l'unanimité.

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM - DE-2022-017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-Et-Marne (SDESM) afin de réaliser des travaux pour le remplacement d'une lanterne

Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à l'unanimité

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE - DE-2022-018

Considérant que le périmètre de ces missions couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptés, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.
Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: INDIVISION FORÊT COMMUNALE DE VENDREST / DHUISY - DE-2022-019

Considérant qu'il s'agit d'une forêt indivise dont les origines sont issues du cantonnement de droits d'usages avec l'abbaye royale de Jouarre datant d'un acte du 2 mai 1630 et que les deux communes jouissent de la forêt dans les proportions suivantes : 2/3 pour Vendrest et 1/3 pour Dhuisy.

Considérant que les recettes sont reçues par la commune de Vendrest,

Considérant que la commune de Vendrest gère le partage des recettes du bail de chasse, de la coupe de bois et de toutes recettes futures liées à l'aménagement et à la gestion de la forêt,

Le Conseil Municipal autorise le Maire de la commune de Vendrest à percevoir la totalité des recettes du bail de chasse, de la coupe de bois et de toutes recettes futures liées à l'aménagement et à la gestion de la forêt communale de Vendrest / Dhuisy et effectuera la répartition des recettes comme suit : 2/3 pour la commune de Vendrest et 1/3 pour la commune de Dhuisy,

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents liés à l'aménagement et à la gestion de la forêt communale de Vendrest / Dhuisy

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet: APPEL A PROJETS COMMUN DOTATION DE SOUTIEN EN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 - DE-2022-020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux substantiels au niveau de la salle des fêtes, portant à la fois sur la rénovation thermique du bâtiment et sur la transition énergétique, en vue de réduire les charges de fonctionnement de la commune en la matière.

Il propose de demander une subvention dans le cadre de l'appel à projets commun de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et sollicite l'appel à projets commun de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) créées à cet effet de l'État.

Vote pour 11 - Vote Contre 0 - Abstention 0

Objet : INFORMATIONS ET QUESTIONS D'ACTUALITÉS

Monsieur le Maire dit que les enfants ont apprécié le spectacle lors de la matinée de l'arbre de Noël et que le repas d'automne c'est bien passé.

Benjamin THURET demande s'il est utile que la saleuse soit accompagné de la voiture de la commune.

Monsieur le Maire indique que cela était exceptionnel afin de guider le nouvel agent sur le trajet à effectuer.
Benjamin THURET précise qu'il faudrait régler le débit de la saleuse.

Benjamin THURET dit qu'il y a un trou dans la chaussée route de Troussevache.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de le boucher ainsi que celui situé route de Presles.

Monsieur le Maire rappelle que le trou au niveau du panneau stop à la sortie du Hameau de Chaton est sur la commune de Cocherel.

Monsieur le Maire annonce que les voeux de la nouvelle année sont prévus pour le 28 janvier 2023.

Benjamin THURET demande quand aura lieu la distribution des colis des anciens.
Monsieur le Maire propose de faire la tournée en date du vendredi 16 décembre.
Monsieur le Maire réfléchi pour l'année prochaine a proposer soit un repas amélioré soit un colis.

Fin de la séance : 22h30